les porte à la vertu. Ils ont une simplicité et une candeur naturelles, signes d'innocence. Rarement ils se querellent; ils s'en rapportent volontiers à la décision du premier arbitre. La justice n'est ni longue ni compliquée. Ils sont fort affectueux dans leurs manières, et curieux de parure. Leurs femmes peuvent visiter leurs parens. Celles de qualité ne se gênent pas dans leurs inclinations; privilége dont les hommes de moindre rang qui font la folie de les épouser ne sont pas fort contens; mais les parens les forcent de souffrir ces écarts. Celles du commun font tous les ouvrages pénibles du ménage. Il y en a que les esclaves mâles refusent de faire, comme de broyer le grain, tâche qui revient tous les jours. Un mariage, pour être ferme et stable, doit se faire à l'église. Ils ont des degrés prohibés, et permettent le divorce. Pour qu'il ne cause point de trouble lorsqu'il arrive, en rompant les liens du mariage, chacun conserve ordinairement ce qu'il possède. On punit la femme adultère en la rasant, en la privant de ses biens, en la chassant mal vêtue de la maison de son mari, n'ayant qu'une aiguille pour gagner sa vie. Chose singulière! la femme est aussi punie du libertinage de son époux, mais seulement par une légère amende. On suppose qu'elle est coupable, s'il n'est pas resté fidèle; c'étoit à elle à savoir plaire.

Leurs mets sont bons et variés; ils n'ont ni cidre, ni vin, qu'ils pourroient cependant faire en abondance; ils ont seulement de l'hydromel, dont la base est le miel fermenté. Ils ne boivent souvent